

## YACHTING &amp; CANOTAGE

Côtes-du-Nord**Saint-Brieuc.**

Paimpol. — Il y a quelques jours, a été lancé avec un plein succès, des chantiers Laboureur, le dundee *Adieu Vat*, jaugeant 65 tonneaux, construit pour le compte de M. Morvan, armateur à Plestin. — Ce navire va être remplacé sur le chantier par un autre de plus fort tonnage.

Finistère

**Brest.** — La flottille de plaisance brestoïse, dit *Le Yacht*, va se voir augmentée, cet été, de plusieurs bateaux. Ce sont d'abord les deux petits yachts de deux tonneaux dont *Le Yacht* a annoncé la construction, il y a deux mois. — Le premier qui portera probablement le nom de *Ramier*, est un joli petit cruiser. La membrure est complètement montée et le bordé très avancé. Ce bateau a l'avant arrondi et une voûte élégante. — Comme confortable, rien ne laissera à désirer. Il aura une grande chambre et une vaste baignoire. Il sera gréé en côtre. Nul doute qu'il ne fasse honneur à M. Berthomié, qui en a dessiné les plans et qui le construit lui-même, à ses moments perdus, comme un véritable professionnel. — Le second n'est pas en construction chez Laboureur, à Paimpol, comme on l'a dit. MM. Leguen, qui possédaient un petit côtre, viennent de le faire démolir et se sont servis de ses couples pour dessiner le *Myosotis II*, qui sera semblable, à peu de chose près à l'ancien. — MM. Chevalier-Chantepie et Bazin viennent d'acheter, à Douarnenez, une sardinière à laquelle ils ont fait couper l'arrière et ajouter une voûte. Le bateau sera ponté, aura une vaste cabine et une baignoire. Comme voilure : grand-voile, deux focs (pas de trinquette), une flèche bômé et un spinnaker. — Le quatrième bateau est l'*Ondine*, que vient d'acheter M. Bocquet.

On dit qu'un officier de l'infanterie coloniale vient aussi d'acheter un bateau qui arrivera prochainement à Brest, et que deux autres yachts vont augmenter la série de nos trois tonneaux.

— La fédération des Sociétés nautiques de l'Ouest vient de décider la création de deux coupes, dites coupes de Bretagne, qui seront courues à la mer, sous le règlement et avec la jauge de l'Union des Yachts français. La première de ces coupes, d'une valeur de 1,800 francs, sera attribuée aux yachts de 5 à 10 tonneaux ; la seconde, d'une valeur de 1,200 francs, aux yachts de 2 tonneaux 1/2 à 5 tonneaux.

Ille-et-Vilaine

**Rennes.** — La *Société des Régates Rennaises*, fondée en 1867 par M. Sacher, très florissante pendant plusieurs années, puis détrônée par le cyclisme et autres sports, avec lesquels le canotage peut cependant marcher de pair, vient d'être réorganisée.

Dans une réunion qui a eu lieu le jeudi 14 février, ont été nommés : *Présidents d'honneur* : M. Maulion, premier président ; M. Delpech, préfet d'Ille-et-Vilaine ; M. Pinault, maire de Rennes ; M. Sacher, conseiller municipal, fondateur de la Société. — *Membres d'honneur* : M. Vatin, trésorier payeur général ; M. Thiébaud, ingénieur en chef ; M. Vallais Besse, ancien vice-président de la Société ; MM. les membres de la Presse. — *Bureau* — *Président* : M. le docteur Patay, quai Duguay-Trouin, 2 ; *Vice-présidents* : M. Hardy, conseiller municipal ; M. L. de Savignon, étudiant en

droit : *Secrétaire* : M. L. Cuault, étudiant en droit, rue du Pré Botté, 12 ; *Trésorier* : M. Pereevault, étudiant en droit ; *Capitaine d'entraînement* : M. Rotzesky. — *Comité* : M. Dufau, négociant (conservateur du matériel) ; M. Bousquet, maire de Bruz ; M. Delanos, propriétaire ; M. le vicomte de Rengervé, délégué du T. C. F. ; M. Juguet, comptable ; M. Bourdy, président de l'Association Générale des Etudiants ; M. Beaufils, étudiant en droit ; M. Dorange, étudiant en médecine ; M. Gaultier, étudiant en agriculture ; M. Laperche, étudiant en sciences.

On a conservé les statuts de l'ancienne Société, mais la cotisation a été abaissée à 2 fr. La Société compte déjà une centaine de membres, elle espère encore trouver un grand nombre d'adhérents nouveaux qui n'auront qu'à adresser leur demande d'admission à M. le Secrétaire de la Société.

La *Société des Régates Rennaises* peut compter sur toute la sympathie de *Bretagne-Sport* et sur son concours chaque fois qu'il sera jugé utile.

**Saint-Malo.** — M. Moulton, le yachtsman bien connu de Dinard, fils du consul des Etats-Unis, fait construire en ce moment, dans les chantiers de Mitre, au port de Solidor, un 5 tonneaux à eul carré, comme on les fait à Jersey. Ce sera à la fois un bateau de mer et un bateau de course. — M. Moy, notaire à Caneale, fait construire, dans les mêmes chantiers, un 3 tonneaux de course, dont la caractéristique sera de pouvoir, grâce à sa quille en plomb et à son bau, porter un immense foutreau de toile.

## TIR

Côtes-du-Nord

**Dinan.** — L'assemblée générale a eu lieu le dimanche 24 du mois courant. — On a procédé préalablement à la nomination d'un commissaire en remplacement de M. Launay, décédé, M. Lucas-Malet a été élu à l'unanimité. — Les membres présents ont ensuite voté des félicitations à l'un des commissaires de la Société, M. François Rouault, pour ses succès, au tir international de Satory en 1900, où il a obtenu un premier prix et deux seconds. M. Rouault a, en outre, été classé parmi les meilleurs tireurs et a eu ainsi un prix en argent. — Il a été décidé qu'à l'avenir il y aurait 4 tirs par an, au lieu de 3, au fusil Lebel sur le stand de la cavalerie. Ces tirs auront lieu le 4<sup>e</sup> dimanche de chaque mois, en avril, juin et juillet et pour le mois de mai, le troisième dimanche, le 19, de 9 à 11 heures du matin. Les 4 médailles données par M. le Ministre de l'Intérieur seront attribuées aux 4 membres qui auront obtenu le plus grand nombre de points dans l'année. — En ce qui concerne le tir à la carabine Martini, il aura toujours lieu le 2<sup>e</sup> dimanche de chaque mois, en mars, avril, mai, juin et septembre de 9 à 11 heures du matin, près de la gare. — Toutefois, le 2<sup>e</sup> dimanche de juillet, étant le jour de la Fête Nationale, le tir aura lieu le 1<sup>er</sup> dimanche 7 juillet. — Quand au tir de septembre, il commence à 8 heures pour être clos à 10 heures du matin. — La Société faisant maintenant usage de l'arme de guerre, le Lebel avec cartouches réglementaires, nous ne pouvons que souhaiter voir plus suivis encore les exercices actifs de la Société, d'abord par les jeunes gens qui apprendront, avant le régiment, à connaître le fusil de guerre, ensuite par les anciens militaires qui se perfectionnent dans le tir.